



Le 7 juillet 2022

Suivi de l'étiage 2022 du bassin du Lot

Soutien d'étiage du Lot domanial

Bulletin n°2

Météo du bassin

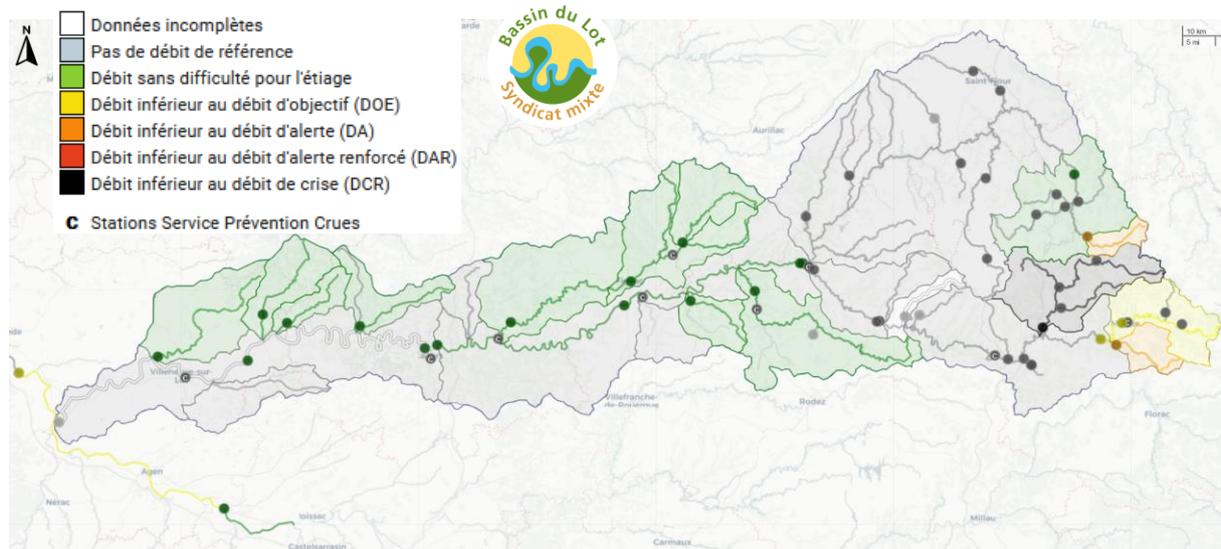
De légères averses sont survenues sur le bassin la semaine passée, principalement le jeudi 30 juin et le lundi 4 juillet. Ces deux jours, la lame d'eau moyenne sur 24h a fluctué selon les secteurs entre 1 et 10 mm.

Les températures étaient proches des normales de saison ces derniers jours. Elles sont d'ores et déjà remontées au-dessus et devraient continuer de grimper durant le week-end. Un épisode caniculaire, sans précipitation, est attendu la semaine prochaine.

Hydrologie du bassin

Les précipitations de la fin du mois de juin ont permis de détendre temporairement la situation hydrologique. Leurs bénéfiques s'estompent progressivement depuis et les débits des cours d'eau ont pour la plupart retrouvé leurs valeurs initiales. Les débits devraient encore chuter sur tout le bassin versant sous l'effet du temps sec et des fortes chaleurs.

Les débits du Lot réalimenté ont légèrement augmenté depuis le début du soutien d'étiage. Ses principaux affluents présentent des niveaux d'écoulement corrects bien qu'inférieurs aux valeurs normales de la période. Cinq stations hydrométriques voient leurs débits-seuil franchis au 7 juillet : la Colagne à Le Monastier [Pin-Moriès], la Truyère à Serverette et le Lot amont à Mende [aval], le Lot à Balsièges [Bramonas] et le Bramont à Saint-Bauzile [Les Fonts].



Cartographie du franchissement des débits-seuil du bassin du Lot au 7 juillet 2022

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Soutien d'étéage du Lot domaniaal

Consigne de réalimentation n°2 à Entraygues-aval du lundi 4 juillet 2022 : 10 m³/s

Consigne de réalimentation n°3 à Entraygues-aval du jeudi 7 juillet 2022 : 10 m³/s

Adressée par le SMBL à EDF (concessionnaire des centrales hydroélectriques Lot-Truyère)

	Jeudi 30-juin	Vendredi 1 ^{er} -juil.	Samedi 2-juil.	Dimanche 3-juil.	Lundi 4-juil.	Mardi 5-juil.	Mercredi 6-juil.	Jeudi 7-juil.	Vendredi 8-juil.
Consigne SMBL à Entraygues	10	10	10	10	10	10	10	10	10
QNR* à Entraygues	10.7	11.2	10.6	9.4	8.6	8.0	7.5	↘	↘
Droits conventionnels cumulés	00	418 000	885 000	1 457 000	NC	NC	NC		
Volume cumulé déstocké	00	00	00	54 000	NC	NC	NC		
Entraygues-aval (EDF)	10.5	12.0	12.0	11.9	11.9	13.3	15.4		
Entraygues-Roquepailhol	10.7	12.2	12.1	12	12.1	13.1	18.6		
Faycelles	12.0	13.4	14.0	13.5	13.2	13.1	13.6		
Cahors-Lacombe	20.3	18.5	20.0	18.9	18.3	18.3	18.3		
Coutet (EDF)	26.5	23.2	21.7	21.6	22.0	21.4	19.1		
Aiguillon-Ville**	33.9	32.4	28.4	28.0	26.0	22.4	25.1		

*Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues-sur-Truyère (en l'absence de barrage et d'une réalimentation) – calcul du Qnr effectué par le partenaire EDF

** Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins est supérieur à 200 m³/s

RETENUES utiles au soutien d'étéage	COTE Touristique Conventionné D'usage (en mNGF)	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 15 derniers jours (en m)
Grandval	726	7 juillet 2022	727,68	+1,68	+0,12
Sarrans	630	7 juillet 2022	635.19	+5,19	-0,39
Maury	583,5	7 juillet 2022	583.81	+0,31	+0,25
Castelnaud	410,5	7 juillet 2022	413.21	+2,71	+0,84

Source : EDF

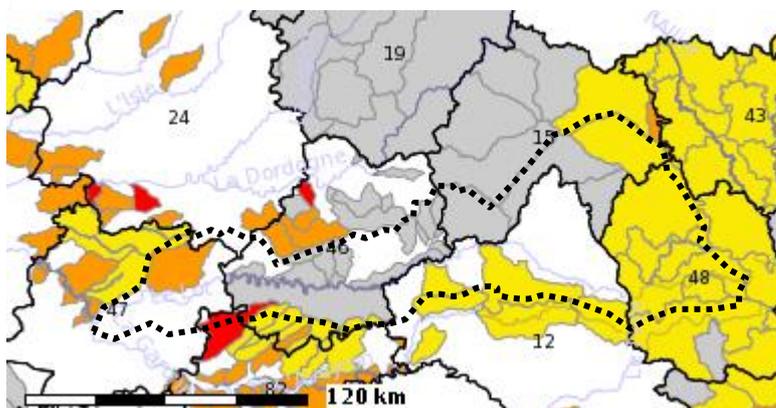
Soutien d'étéage de la Colagne

Le soutien d'étéage de la Colagne a débuté le 7 juin par des lâchers à 260 l/s. Depuis le 4 juillet, le débit sortant de la retenue de Charpal est fixé à 220 l/s. Le 4 juillet, le débit moyen journalier mesuré à la station de la Colagne à Le Monastier [Pins-Moriès] était de 536 l/s. Le débit moyen journalier est encore aujourd'hui inférieur au débit de crise (600 l/s)

Pour mémoire, le soutien d'étéage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Moriès] dont le DOE est fixé à 665 l/s depuis l'entrée en vigueur du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.



Arrêtés de restriction des prélèvements au 7 juillet 2022



----- Bassin versant du Lot

Source :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Etat d'avancement des cultures et besoins en eau

L'irrigation s'intensifie pour toutes les cultures (grandes cultures céréalières, arboriculture et cultures spécialisées) du fait de leurs stades culturaux. Des tours d'eau de 25 à 30 mm seront nécessaires sur les maïs, soja et asperges durant les 7 prochains jours.

D'autre part, les activités touristiques (navigation, baignade, ...) sont importantes sur le bassin du Lot en ce début d'été. La navigation est ouverte sur certains tronçons du cours d'eau Lot, dans les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne depuis les mois d'avril ou mai selon les secteurs.

Variations de débit sur le Lot réalimenté



Graphique de comparaison des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** (courbe en **rouge**) et à **Cahors** (courbe en **bleu**) du 1^{er} au 7 juillet 2022

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, était quasi-nulle la semaine passée. Hormis deux éclusées de faible amplitude, le débit est stable (autour de 12 m³/s).

A la station de Cahors, les débits varient fortement au pas de temps horaire. On observe des diminutions répétées proches du débit objectif d'étiage (12 m³/s) suivies d'un retour à la valeur initiale (autour de 22 m³/s). Ces variations sont à même de perturber les usages, notamment la navigation. **Attention, du 1^{er} juillet au 31 octobre, le fonctionnement par éclusées des centrales hydroélectriques est interdit sur la rivière Lot en aval d'Entraygues.**



Prochain bulletin : mercredi 13 juillet 2022

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Océane KNEUR, chargée de mission gestion quantitative de l'eau

o.kneur@valleedulot.com et contact@valleedulot.com

05 65 53 53 18

Précisions & glossaire :

▪ La réalimentation du Lot domanial

La campagne 2022 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le vendredi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot), depuis 1989 (34^e campagne consécutive). Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014 (sauf si les débits entrant dans les retenues sont inférieurs). La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si économies).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multiusage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et de favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Le SMBL envoie deux consignes par semaine (lundi et jeudi) à EDF. Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère). Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère et la confluence avec la Garonne.

▪ Quelques définitions

DOE (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

DCR (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mis en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.

▪ Des liens utiles

Les avis à la batellerie permanents et temporaires – Aveyron – Lot – Lot-et-Garonne :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

Les bulletins de conseils irrigation des chambres d'agriculture :

<https://lot.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/eau/bulletin-de-conseil-irrigation/#c283638>

<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/produire/irrigation-lacs/les-messages-conseils-irrigation/>